

# UEFA

RAPPORT FINANCIER 2018/19 | ANNEXE





# TABLE DES MATIÈRES

## ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2019

<b>Compte de résultats consolidé</b>	<b>02</b>
<b>Bilan consolidé</b>	<b>03</b>
<b>Tableaux des flux de trésorerie consolidé</b>	<b>04</b>
<b>Tableau des mouvements des réserves consolidé</b>	<b>05</b>
<b>Notes aux états financiers consolidés</b>	<b>06</b>
<b>Méthodes comptables</b>	<b>06</b>
<b>Notes et explications sur le compte de résultats consolidé</b>	<b>15</b>
1. Droits médias	15
2. Droits commerciaux	15
3. Billetterie	15
4. Hospitalité	15
5. Autres recettes	16
6. Distribution aux équipes participantes	16
7. Contributions versées aux associations	16
8. Dépenses liées aux événements	17
9. Arbitres et commissaires de match	17
10. Technologie de la communication et de l'information	18
11. Salaires et avantages du personnel	18
12. Autres dépenses	19
13. Versements de solidarité	19
14. Produits financiers	20
15. Coûts financiers	20
<b>Notes et explications sur le bilan consolidé</b>	<b>21</b>
16. Trésorerie et équivalents	21
17. Autres actifs financiers	21
18. Créances	22
19. Charges constatées d'avance et produits à encaisser	23
20. Coûts de compétition différés	23
21. Immobilisations corporelles et incorporelles	24
22. Dettes	25
23. Charges à payer et produits constatés d'avance	26
24. Provisions	27
<b>Autres notes aux états financiers consolidés</b>	<b>28</b>
<b>Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés</b>	<b>30</b>
<b>Compte de résultats de l'UEFA</b>	<b>32</b>
<b>Bilan de l'UEFA</b>	<b>33</b>
<b>Tableau résumé des flux de trésorerie de l'UEFA</b>	<b>34</b>
<b>Notes aux états financiers de l'UEFA</b>	<b>35</b>
<b>Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'UEFA</b>	<b>38</b>

# COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

	Notes	2018/19 € 000	2017/18 € 000
Droits médias	1	3 309 393	2 263 113
Droits commerciaux	2	478 012	453 840
<b>Recettes des droits</b>		<b>3 787 405</b>	<b>2 716 953</b>
Billetterie	3	26 877	23 398
Hospitalité	4	23 398	14 785
Autres recettes	5	19 511	34 698
<b>Total recettes</b>		<b>3 857 191</b>	<b>2 789 834</b>
Distribution aux équipes participantes	6	-3 093 056	-2 061 719
Contributions versées aux associations	7	-46 837	-43 302
Dépenses liées aux événements	8	-239 746	-180 434
Arbitres et commissaires de match	9	-39 628	-33 709
Technologie de la communication et de l'information	10	-49 811	-48 192
Salaires et avantages du personnel	11	-99 743	-83 157
Amortissements	21	-8 993	-7 898
Autres dépenses	12	-60 740	-56 788
<b>Total dépenses</b>		<b>-3 638 554</b>	<b>-2 515 199</b>
<b>Résultat d'exploitation avant versements de solidarité</b>		<b>218 637</b>	<b>274 635</b>
Versements de solidarité	13	-275 214	-273 025
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-56 577</b>	<b>1 610</b>
Produits financiers	14	12 495	9 390
Coûts financiers	15	-1 602	-15 308
Impôts		-704	-693
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>-46 388</b>	<b>-5 001</b>

# BILAN CONSOLIDÉ

		30.06.2019 € 000	30.06.2018 € 000
<b>Actifs</b>	Notes		
Trésorerie et équivalents	16	408 970	577 624
Autres actifs financiers	17	979 752	1 208 500
Créances	18	103 798	58 988
Charges constatées d'avance et produits à encaisser	19	47 573	26 523
Coûts de compétition différés	20	496 944	592 521
<b>Actifs courants</b>		<b>2 037 037</b>	<b>2 464 156</b>
Coûts de compétition différés	20	474	32 742
Immobilisations corporelles	21	101 011	101 777
Immobilisations incorporelles	21	14 578	14 018
Autres actifs financiers	17	367 316	365 566
<b>Actifs non courants</b>		<b>483 379</b>	<b>514 103</b>
<b>Total actifs</b>		<b>2 520 416</b>	<b>2 978 259</b>
<b>Passifs et réserves</b>			
Dettes	22	589 226	694 562
Charges à payer et produits constatés d'avance	23	1 015 535	909 863
Passifs d'impôt courants		0	366
Provisions	24	207 118	220 438
<b>Passifs courants</b>		<b>1 811 879</b>	<b>1 825 229</b>
Produits constatés d'avance	23	131 759	455 364
Provisions	24	2 000	76 500
<b>Passifs non courants</b>		<b>133 759</b>	<b>531 864</b>
<b>Passifs</b>		<b>1 945 638</b>	<b>2 357 093</b>
Réserves non affectées		500 000	500 000
Résultat reporté		121 166	126 167
Résultat net de l'exercice		-46 388	-5 001
<b>Réserves</b>		<b>574 778</b>	<b>621 166</b>
<b>Total passifs et réserves</b>		<b>2 520 416</b>	<b>2 978 259</b>

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

	2018/19 € 000	2017/18 € 000
Solde d'ouverture: trésorerie et équivalents	577 624	803 403
Différence nette de cours de change	2 023	-12 669
Solde de clôture: trésorerie et équivalents	408 970	577 624
<b>Variation du poste Trésorerie et équivalents nets</b>	<b>-170 677</b>	<b>-213 110</b>
Résultat d'exploitation avant versements de solidarité	218 637	274 635
Versements de solidarité	-275 214	-273 025
Produits financiers	6 983	4 595
Coûts financiers	-3 623	-2 639
Impôts payés	-962	-196
Amortissements	8 993	7 898
Mouvements nets des provisions	-87 820	-100 341
<b>Sous-total</b>	<b>-133 006</b>	<b>-89 073</b>
Variation des créances	-44 810	18 004
Variation des charges constatées d'avance et produits à encaisser	-19 868	-428
Variation des coûts de compétition différés	127 845	-540 304
Variation des dettes	-105 336	56 858
Variation des charges à payer et produits constatés d'avance	-217 934	654 231
Variation des passifs d'impôt courants	-109	-131
<b>Variation nette du fonds de roulement</b>	<b>-260 212</b>	<b>188 230</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-393 218</b>	<b>99 157</b>
Variation des autres actifs financiers courants	233 078	-295 657
Variation des prêts	-15 328	18 455
Variation des titres de classement à long terme	13 578	-22 638
Dépenses d'investissement en matériel informatique	-1 335	-1 733
Dépenses d'investissement en équipements de bureau	-213	-184
Dépenses d'investissement en terrains et bâtiments	-2 800	-2 978
Dépenses d'investissement en immobilisations incorporelles	-4 439	-7 532
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>222 541</b>	<b>-312 267</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation du poste Trésorerie et équivalents nets</b>	<b>-170 677</b>	<b>-213 110</b>

# TABLEAU DES MOUVEMENTS DES RÉSERVES CONSOLIDÉ

## Réserves attribuables aux associations membres

€ 000	Réserves non affectées	Résultat reporté et résultat net de l'exercice	Réserves
<b>Total au 30.06.2017</b>	<b>500 000</b>	<b>126 167</b>	<b>626 167</b>
Résultat net pour 2017/18		-5 001	-5 001
<b>Total au 30.06.2018</b>	<b>500 000</b>	<b>121 166</b>	<b>621 166</b>
Résultat net pour 2018/19		-46 388	-46 388
<b>Total au 30.06.2019</b>	<b>500 000</b>	<b>74 778</b>	<b>574 778</b>

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## Méthodes comptables

### a) Informations générales

L'Union des Associations Européennes de Football (ci-après l'«UEFA») est une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, revêtant la forme juridique d'une association de droit suisse et ayant son siège à Nyon, en Suisse. Composée de 55 associations nationales au 30 juin 2019, l'UEFA est une confédération reconnue par la FIFA.

Les principaux objectifs de l'UEFA, tels qu'ils figurent à l'article 2 des *Statuts de l'UEFA*, sont:

- de traiter toutes les questions qui concernent le football européen;
- de promouvoir le football en Europe dans un esprit de paix, de compréhension et de fair-play, sans aucune discrimination fondée sur la politique, le sexe, la religion, la race ou sur toute autre raison;
- de surveiller et contrôler le développement du football en Europe sous toutes ses formes;
- de préparer et d'organiser des compétitions internationales et des tournois internationaux de football sous toutes ses formes au niveau européen, dans le respect de la santé des joueurs;
- d'empêcher que des méthodes ou pratiques ne mettent en danger la régularité des matches ou des compétitions ou ne donnent lieu à des abus dans le football;
- de promouvoir et protéger les normes éthiques et la bonne gouvernance dans le football européen;
- d'assurer que les valeurs sportives priment toujours sur les intérêts commerciaux;
- de redistribuer les recettes provenant du football conformément au principe de solidarité et de soutenir le réinvestissement en faveur de tous les niveaux et secteurs du football, en particulier du football de base.

### b) Base pour l'établissement des états financiers

Les états financiers consolidés de l'UEFA et de ses filiales (ci-après le «groupe») sont présentés en euros (€/EUR), qui est la monnaie du principal environnement économique dans lequel le groupe opère.

Les transactions en monnaies étrangères sont incluses conformément aux méthodes décrites à la lettre d) (Monnaies étrangères).

Les états financiers consolidés ont été établis conformément au *Code des obligations* suisse, aux règlements et *Statuts de l'UEFA* et aux méthodes comptables décrites ci-après. Ils ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement et selon le principe du coût historique.

Certains chiffres de l'année précédente ont été reclassés dans un but de comparaison et de plus grande transparence.



### c) Base de consolidation

Nom	Pays de constitution	Méthode de consolidation	Capital social	Propriété	
				30 juin 2019	30 juin 2018
Union des Associations Européennes de Football	Suisse	Entièrement consolidée	Société mère ultime		
UEFA Events SA	Suisse	Entièrement consolidée	CHF 4 000 000	100%	100%
UEFA Club Competitions SA	Suisse	Entièrement consolidée	CHF 100 000	99,9%	99,9%
Euro 2008 SA (liquidée)	Suisse	Non applicable	CHF 250 000	0%	100%
EURO 2016 SAS (en liquidation)	France	Entièrement consolidée	EUR 50 000	95%	95%

Les états financiers consolidés du groupe incorporent les états financiers de l'UEFA et des entités juridiques contrôlées par l'UEFA.

L'UEFA exerce le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, la politique financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages économiques de ses activités. C'est le cas lorsque l'UEFA détient plus de 50% des droits de vote. Les entités consolidées sont indiquées dans le tableau.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise de contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. En cas de nécessité, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin d'adapter les méthodes comptables appliquées à celles utilisées par le groupe. Les fonds propres et le bénéfice attribuables aux intérêts minoritaires sont non significatifs.

La valeur comptable des participations a été déduite de la quote-part dans l'actif net des sociétés, évaluée à la date de l'acquisition ou de la création. La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition ou la création de filiales par le groupe.

Les soldes et transactions intra-groupe ainsi que les profits et pertes non réalisés, résultant de transactions entre sociétés du groupe, ne sont pas pris en compte lors de l'établissement des états financiers consolidés.

### d) Monnaies étrangères

Les livres de l'UEFA et de ses filiales sont tenus en euros. Les transactions en monnaies autres que l'euro sont enregistrées au taux de change quotidien en vigueur aux dates des transactions.

Les différences de change résultant du règlement de telles transactions et de la conversion aux taux de change en vigueur à la date du bilan des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont reconnus au compte de résultats. Les gains nets non réalisés sur la conversion des actifs et les passifs monétaires non courants sont différés au bilan au moyen d'une charge correspondante constatée dans le compte de résultats sous Produits financiers.

Les taux de change utilisés sont les suivants:

Monnaie	30 juin 2019	Moyenne pour 2018/19	30 juin 2018	Moyenne pour 2017/18
EUR/CHF	1,1093	1,1353	1,1579	1,1585
EUR/GBP	0,8971	0,8820	0,8884	0,8863
EUR/USD	1,1366	1,1418	1,1648	1,1938

### e) Compte de résultats

Le compte de résultats consolidé présente la structure suivante:

- Recettes
- Dépenses
- Versements de solidarité
- Produits et coûts financiers
- Impôts

Les dépenses sont liées à l'organisation des compétitions par le groupe ainsi qu'aux activités de l'Administration de l'UEFA. À des fins comptables, les compétitions de l'UEFA sont divisées en trois catégories, comme suit:

- les compétitions disputées annuellement, telles que l'UEFA Champions League et le Championnat d'Europe des moins de 19 ans de l'UEFA;
- les phases finales disputées tous les deux ou quatre ans, comme la phase finale du Championnat d'Europe des moins de 21 ans de l'UEFA et la phase finale du Championnat d'Europe de football de l'UEFA (EURO de l'UEFA);
- les compétitions de qualification européennes (European Qualifiers) pour l'EURO de l'UEFA et pour la Coupe du monde de la FIFA, disputées sur deux saisons, l'UEFA Nations League et les matches amicaux.

### f) Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées dans la mesure où il est probable que le groupe en tirera des avantages économiques et que ces recettes peuvent être évaluées de façon fiable.

Les recettes liées au football se composent essentiellement des éléments suivants:

- Droits médias (p. ex. diffusion, transmission par satellite et services unilatéraux, à savoir services supplémentaires fournis aux diffuseurs, tels que séquences de caméras, commentaires et positions au bord du terrain)
- Droits de retransmission (p. ex. droits médias et services unilatéraux)
- Droits commerciaux (p. ex. sponsoring, licensing et prestations en nature)
- Billetterie
- Hospitalité
- Autres recettes (p. ex. amendes, programme Forward de la FIFA, frais d'adhésion et droits d'entrée ainsi que recettes non liées au football)

Les recettes liées aux compétitions définies à la lettre e) (Compte de résultats) sont comptabilisées comme suit:

- Pour les compétitions disputées annuellement, les recettes sont comptabilisées au compte de résultats de la période au cours de laquelle la compétition a lieu;
- Pour les phases finales disputées tous les deux ou quatre ans, les recettes sont différées et comptabilisées au compte de résultats lorsque la grande majorité des matches du tournoi sont joués. Si la compétition est disputée en partie lors de la période suivante, les recettes sont entièrement comptabilisées au compte de résultats de la période au cours de laquelle la compétition a commencé, en appliquant le principe de la primauté de la substance sur la forme, afin de permettre à l'utilisateur des états financiers d'avoir une vision complète du résultat financier de la compétition;
- Pour les European Qualifiers pour l'EURO de l'UEFA et pour la Coupe du monde de la FIFA, disputés sur deux saisons, l'UEFA Nations League et les matches amicaux: la totalité des recettes sera comptabilisée au compte de résultats en fonction du nombre de matches disputés (méthode comptable du pourcentage d'achèvement).

Les paiements reçus d'avance par l'UEFA avant la date de comptabilisation des recettes sont différés dans le bilan, car ils pourraient être remboursables, entièrement ou en partie, aux partenaires de l'UEFA jusqu'à l'achèvement de la compétition en question. Les intérêts créanciers sur les acomptes reçus sont au bénéfice de l'UEFA et sont comptabilisés au titre de produits financiers.

Les recettes différées sont présentées au bilan sous les Produits constatés d'avance. Les recettes différées relatives aux compétitions disputées dans plus de 12 mois sont présentées sous Passifs non courants.

Même s'il ne s'agit pas de transactions financières, l'UEFA fait apparaître dans le compte de résultats les produits des prestations en nature provenant des contrats commerciaux (p. ex. vêtements de sport, équipements techniques, boissons et transport) sous Recettes des droits commerciaux et les charges des prestations en nature sous Autres dépenses liées aux événements.

#### g) Dépenses

Le poste Total dépenses présente les sorties brutes d'avantages économiques résultant de l'activité ordinaire d'organisation d'un événement ainsi que des activités de l'Administration de l'UEFA.

Ce poste se compose essentiellement des éléments suivants:

- Distribution aux équipes participantes (clubs et associations)
- Contributions versées aux associations (associations membres et autres confédérations)
- Dépenses liées aux événements (dépenses directes liées aux événements, retransmission et médias, marketing, promotion, publications, hospitalité, autres dépenses liées aux événements)
- Arbitres et commissaires de match (honoraires, voyages et hébergement)
- Technologie de la communication et de l'information
- Salaires et avantages du personnel
- Amortissement des actifs non courants
- Autres dépenses (voyages, hébergement et indemnités journalières, consultance et services juridiques, traductions externes et interprètes, frais de fonctionnement, entretien des bâtiments et sécurité)

Les dépenses liées aux compétitions disputées annuellement telles qu'elles ont été définies à la lettre e) (Compte de résultats) sont comptabilisées au compte de résultats de la période au cours de laquelle ont lieu les matches ou événements relatifs à une compétition donnée.

Les dépenses liées aux compétitions futures sont différées, puis comptabilisées au compte de résultats lorsque la grande majorité des matches de la phase finale sont joués ou, pour les European Qualifiers, l'UEFA Nations League et les matches amicaux, en fonction du nombre de matches disputés au cours de la saison correspondante (méthode comptable du pourcentage d'achèvement).

Les charges différées cumulées sont présentées au bilan sous Coûts de compétition différés. Les charges différées relatives aux compétitions étant disputées dans plus de 12 mois sont présentées sous Actifs non courants.

#### h) Salaires et avantages du personnel

Des prestations de retraite réglementaires sont fournies dans les pays dans lesquels le groupe opère. Les paiements faits à des plans de retraite réglementaires sont comptabilisés au compte de résultats de l'exercice auquel ils se rapportent.

Le groupe a en outre créé un plan de prévoyance professionnelle à primauté de cotisations pour tous ses employés des entités suisses. Ce plan couvre aussi les risques de décès prématuré et d'incapacité de gain au moyen de contrats d'assurance. Ce plan de prévoyance professionnelle est financé par les cotisations des employés et des entités du groupe concernées (employeur). Par conséquent, ce plan est comptabilisé comme un régime à primauté de cotisations et les paiements correspondants sont comptabilisés en dépenses au compte de résultats de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les salaires et les avantages sociaux du personnel temporaire sont payés par l'intermédiaire d'agences de placement.

Les salaires et avantages du personnel comprennent également les rémunérations pour les membres actifs du Comité exécutif de l'UEFA ainsi que les indemnités après mandat pour les anciens membres de longue date. Conformément au droit suisse, ces paiements sont soumis à l'impôt à la source.

## i) Leasing

Les contrats de leasing dans le cadre desquels le groupe ne conserve pas l'ensemble des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont définis comme des contrats de leasing d'exploitation. Les paiements au titre de leasings d'exploitation sont comptabilisés en dépenses sur une base linéaire pendant toute la durée contractuelle.

Il n'existe pas d'actifs acquis dans le cadre de contrats de leasing financier.

## j) Versements de solidarité

### *Solidarité*

Les versements de solidarité sont comptabilisés en dépenses une fois que les recettes les finançant sont garanties, à savoir quand les recettes de la compétition correspondante sont comptabilisées. L'UEFA effectue des versements de solidarité à l'intention des associations et des clubs pour leurs activités respectives, comme prévu dans les règlements correspondants.

Le programme de solidarité est financé à partir de deux sources différentes de recettes nettes et comprend les versements suivants:

- À partir des produits de l'EURO de l'UEFA:
  1. versements aux associations membres dans le cadre du programme HatTrick, pour financer des projets d'investissement portant notamment sur le développement des infrastructures et sur les rénovations, pour cofinancer les activités ordinaires et pour offrir des paiements incitatifs (p. ex. participation à des compétitions non-élite, Convention concernant l'arbitrage, Convention des entraîneurs, procédure d'octroi de licence aux clubs);
  2. versements aux associations membres pour des projets extraordinaires, après approbation de la Commission des finances;
  3. versements aux clubs ayant contribué à la réussite du Championnat d'Europe de football de l'UEFA par le biais de la participation de certains de leurs joueurs.
- À partir des produits des principales compétitions interclubs de l'UEFA:
  1. UEFA Champions League/UEFA Europa League: versements aux clubs éliminés au cours des premiers

tours de ces deux compétitions interclubs;

2. UEFA Champions League: versements aux clubs non participants, les paiements étant coordonnés et effectués par les ligues, et affectés à des activités de développement des juniors dans le football professionnel. Les versements sont coordonnés par les associations membres dans les pays sans ligue professionnelle;

3. UEFA Champions League: subvention croisée destinée aux associations membres, pour cofinancer le programme HatTrick.

### *Dons*

L'UEFA verse des dons aux associations en détresse ainsi qu'à d'autres organisations non gouvernementales, y compris la Fondation UEFA pour l'enfance, sur la base d'une structure de portefeuille approuvée. Les dépenses sont comptabilisées au compte de résultats selon la méthode de la comptabilité d'engagement une fois la communication externe réalisée.

## k) Produits et coûts financiers

Les postes Produits financiers et Coûts financiers comprennent les éléments suivants:

- les Produits financiers recouvrent les intérêts générés par les actifs portant intérêt, les gains sur la juste valeur des titres négociables ainsi que les gains de change réalisés et non réalisés provenant des activités opérationnelles et d'investissement;
- les Coûts financiers sont composés des pertes sur la juste valeur des titres négociables, des pertes de change réalisées et non réalisées provenant des activités opérationnelles et de financement, ainsi que des coûts de la gestion du portefeuille et des frais bancaires.

## l) Activités de couverture

Les instruments financiers détenus à des fins de couverture sont comptabilisés à leur date d'exercice en compensation du poste de l'élément sous-jacent. À la date de clôture, la valeur non réalisée des instruments détenus à des fins de couverture ouverts est présentée dans les autres notes aux états financiers.

## m) Impôts

L'UEFA est imposée en tant qu'entreprise en Suisse conformément à un accord fiscal applicable aux organisations sportives internationales domiciliées dans le canton de Vaud. Ses filiales en Suisse sont imposées conformément à la réglementation et aux décisions applicables aux sociétés de services. Ses filiales à l'étranger sont imposées conformément à la réglementation locale.

Les impôts inscrits au compte de résultats comprennent la somme des impôts courants de l'exercice.

Les impôts courants sont les impôts dus au titre du résultat imposable de l'exercice sur la base des taux d'imposition ordinaires applicables, selon le cas, à une association ou à une société.

## n) Trésorerie et équivalents

Le poste Trésorerie et équivalents comprend les éléments suivants:

- les espèces
- les avoirs bancaires
- les dépôts bancaires à vue
- les autres placements à court terme très liquides et facilement convertibles, assortis d'échéances initiales inférieures à trois mois

Les espèces en monnaies étrangères résultent de paiements reçus de la part de partenaires dont les contrats ont été conclus dans ces monnaies. De ce fait, le groupe couvre de façon naturelle son exposition au risque de change en essayant de faire concorder son portefeuille d'espèces en devises avec ses passifs en monnaies étrangères.

## o) Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan en fonction des principes suivants lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

### *Créances et prêts*

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur, qui correspond au montant facturé, moins toute déduction.

Les prêts et les autres créances sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'impossibilité du groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues.

Les créances et les prêts dont les dates d'échéance sont inférieures à douze mois apparaissent sous Actifs courants, et ceux dont les dates d'échéance sont supérieures à douze mois apparaissent sous Actifs non courants.

### *Dépôts en banque à terme et titres négociables*

Les dépôts en banque à terme jusqu'à douze mois, les titres négociables facilement convertibles en espèces, les obligations d'entreprise, les bons à moyen terme négociables (medium-term notes) et les titres commerciaux européens (European Commercial Papers) sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de la transaction, qui correspond à la date à laquelle le groupe s'engage à acheter ou à vendre ces instruments financiers. Ils sont initialement enregistrés au bilan à leur juste valeur, qui correspond au prix de la transaction. Ils sont ensuite évalués sur la base du portefeuille à leur coût amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation. La juste valeur de ces instruments est indiquée dans les notes et explications sur le bilan.

### *Titres de placement à long terme*

L'achat ou la vente de titres de placement à long terme sont comptabilisés à la date de transaction à laquelle le groupe s'engage à acheter ou à vendre ces titres. L'UEFA acquiert exclusivement des produits émis par des institutions réputées avec une bonne notation et dont le remboursement à terme est garanti au minimum à hauteur du capital investi.

Ces produits détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale, qui est équivalente au capital garanti. La juste valeur de ces actifs est indiquée dans les notes et explications sur le bilan.

## p) Immobilisations corporelles et incorporelles

Actif	Durée d'amortissement
Terrains	Pas d'amortissement
Bâtiments: constructions	40 ans
Bâtiments: rénovations	Entre 10 et 20 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement de bureau	Entre 3 et 5 ans
Immobilisations incorporelles	Entre 3 et 6 ans

Les méthodes comptables appliquées par le groupe à ses immobilisations corporelles et incorporelles sont les suivantes:

- Immobilisations corporelles: les terrains, bâtiments, terrains de jeu, ainsi que l'équipement de bureau et le matériel informatique sont inscrits au bilan à leur coût historique, après déduction des amortissements cumulés. Les dépenses ultérieures sont capitalisées uniquement si elles accroissent les avantages économiques futurs associés à cet actif;
- Immobilisations incorporelles: les logiciels informatiques et les autres immobilisations incorporelles sont inscrits au bilan à leur coût historique, après déduction des amortissements cumulés.

Toutes les autres dépenses, ainsi que les coûts de réparation et de maintenance, sont comptabilisés dans le compte de résultats quand ils sont encourus.

L'amortissement des actifs est calculé en appliquant le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui est indiquée dans le tableau ci-dessus pour les principales catégories.

Tout profit résultant de la cession d'un actif est déterminé comme la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé dans le compte de résultats.

## q) Dettes

Les dettes ne portent pas intérêt et sont inscrites à leur valeur nominale. Les dettes envers les associations sont également enregistrées dans les dettes au bilan et se présentent principalement sous la forme de comptes courants ne portant pas intérêt en faveur et à la

disposition des associations membres de l'UEFA. L'EURO Pool est constitué à partir des produits des phases finales du Championnat d'Europe, en vue de financer les projets et les versements de solidarité futurs en faveur du football européen.

## r) Provisions

Le groupe enregistre des provisions dans les situations suivantes:

- lorsqu'il a une obligation juridique ou implicite de satisfaire à une réclamation et s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire;
- lorsqu'un risque existe à la date de clôture: la provision pour risque correspondante est ajustée en fin d'exercice sur la base d'une analyse interne, de manière à couvrir l'exposition au risque du groupe;
- lorsque des projets spéciaux imminents, approuvés avant la date de clôture, ont déjà démarré: l'année/les années suivante(s), les coûts relatifs à de tels projets sont inclus dans le compte de résultats au fur et à mesure qu'ils sont encourus; toutefois, une reprise de provision d'un montant équivalent est comptabilisée dans le même exercice.

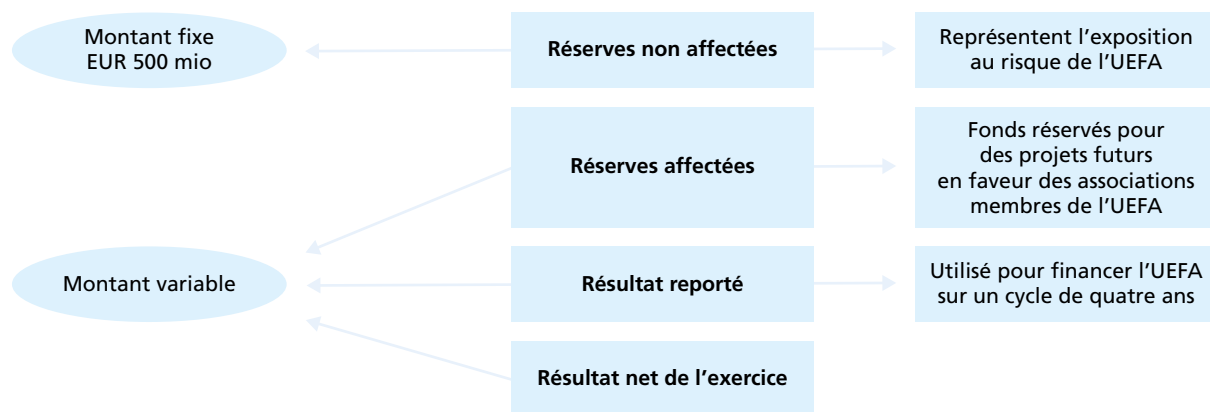
À la lettre r) (Provisions) figure notamment la provision issue des résultats du dernier EURO et destinée à financer le programme HatTrick, comme défini à la lettre j) (Versements de solidarité). Les montants sont reclassés comme dettes dès que l'association nationale remplit les exigences lui donnant droit au versement. Mise en place en faveur de toutes les associations membres, cette provision est destinée à cofinancer leurs tâches ordinaires et à financer des dépenses d'investissement, des équipements et d'autres investissements essentiels à leurs activités. L'ensemble du programme HatTrick

a été approuvé par le Comité exécutif de l'UEFA et entériné par le Congrès de l'UEFA. La Commission HatTrick est responsable de l'approbation et du suivi des projets individuels au niveau des associations, sur la base du *Règlement HatTrick de l'UEFA*. L'UEFA a défini quelle partie du programme est financée par l'EURO et quelle partie par l'UEFA Champions League. Les dépenses liées à chaque partie du programme sont comptabilisées ainsi simultanément à l'enregistrement des recettes de la compétition finançant ce programme.

Outre le programme HatTrick, l'UEFA Champions League Pool est mis à la disposition des clubs non participants, afin de soutenir les activités de développement des juniors dans le football professionnel. À cet effet, les ligues (ou les associations elles-mêmes en l'absence de ligues) doivent présenter à l'UEFA un plan d'utilisation de ces fonds. Une fois ce plan approuvé, le montant disponible est transféré dans les Dettes.

### s) Réserves

Les réserves de l'UEFA comprennent les éléments suivants:



Cette manière de présenter les réserves consolidées a été appliquée rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 et entérinée par le Congrès de l'UEFA 2012 à Istanbul, notamment la création de réserves non affectées avec un montant fixe reflétant l'exposition au risque de l'UEFA. L'exposition actuelle est évaluée à EUR 500 millions.

## t) Gestion des risques

Les activités du groupe l'exposent à toute une variété de risques financiers (principalement le risque de change) et non financiers. Le programme global de gestion des risques du groupe met l'accent également sur l'imprévisibilité des marchés financiers et tente de réduire au maximum les répercussions négatives potentielles sur la performance financière du groupe.

Des analyses de risques sont effectuées et permettent de définir les exigences minimales en matière de réserves de l'UEFA. Ces analyses font partie intégrante des prévisions financières stratégiques de l'UEFA.

Les actifs financiers sont surveillés mensuellement, conformément à la politique d'investissement définie à la lettre u) (Politique d'investissement), avec l'aide de la Commission des finances et d'experts, notamment un panel investissement et les banques de conseil de l'UEFA.

### *Risque de change*

L'UEFA encourt un risque de change principalement en rapport avec ses futures rentrées d'argent provenant de recettes exprimées dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de base pour les sorties d'argent, telles que la distribution aux équipes participantes, les dépenses liées aux événements, les projets de développement et les versements de solidarité. Les principales monnaies exposées à un risque de change sont le franc suisse, la livre sterling et le dollar US.

### *Politique de change*

Les actifs financiers en monnaies étrangères résultent de paiements reçus de la part de partenaires dont les contrats ont été conclus en monnaies étrangères. De ce fait, le groupe couvre de façon naturelle son exposition au risque de change en essayant de faire concorder son portefeuille de devises avec ses passifs en monnaies étrangères.

Si des risques de change additionnels se présentent, les paiements reçus en monnaies autres que l'euro et le franc suisse sont convertis au cours spot du jour de leur réception. Pour permettre un effet de lissage, des dates de paiement échelonnées sont convenues avec les partenaires de l'UEFA pendant la durée de vie

de leurs contrats. Une conversion à différentes dates bien réparties sur la durée de vie des contrats de l'UEFA permet de réaliser les meilleurs résultats possibles et d'atténuer le risque lié à la prise de décisions difficiles ayant un impact sur une trop longue période.

Cependant, dans le cas des principales compétitions de l'UEFA, des contrats de couverture peuvent être conclus pour limiter le risque de change en relation avec la distribution aux clubs. Les activités de couverture sont comptabilisées conformément aux méthodes décrites à la lettre l).

## u) Politique d'investissement

La sécurité est la première priorité et le principe directeur pour la gestion des actifs financiers de l'UEFA. La diversification entre différentes classes d'actifs et auprès d'un nombre optimal de contreparties disposant des meilleures notations est considérée comme le moyen le plus important et le plus efficace pour préserver au mieux les actifs de l'UEFA. En matière de titres à long terme, l'UEFA investit dans des produits structurés disposant d'une protection intégrale (à 100%) et inconditionnelle du capital.

La deuxième priorité est de faire en sorte que la liquidité journalière des fonds prenne en compte les distributions et les versements de solidarité, ainsi que les importantes dépenses d'investissement et les activités journalières de l'Administration de l'UEFA.

La troisième priorité est le retour sur investissement.



## Notes et explications sur le compte de résultats consolidé

2018/19  
€ 000

2017/18  
€ 000

Cette section fournit en détail les postes les plus importants du compte de résultats consolidé, établi conformément aux méthodes comptables décrites dans le présent rapport.

### 1. Droits médias

EURO de l'UEFA	0	93
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux	578 897	205 704
UEFA Champions League / Super Coupe de l'UEFA	2 406 971	1 718 235
UEFA Europa League	309 117	323 962
Autres compétitions	14 408	15 119
<b>Total</b>	<b>3 309 393</b>	<b>2 263 113</b>

Les recettes provenant d'autres compétitions incluent les compétitions féminines, des M21, juniors, amateurs et de futsal et peuvent varier considérablement d'un exercice à l'autre, étant donné que certaines compétitions ne sont pas organisées chaque année.

La première édition de l'UEFA Nations League a été disputée en 2018/19.

Les remarques ci-dessus s'appliquent également aux droits commerciaux et à la billetterie.

### 2. Droits commerciaux

EURO de l'UEFA	85	6
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux	18 383	14 278
UEFA Champions League / Super Coupe de l'UEFA	409 437	389 729
UEFA Europa League	48 887	41 963
Autres compétitions et activités	1 220	7 864
<b>Total</b>	<b>478 012</b>	<b>453 840</b>

### 3. Billetterie

EURO de l'UEFA	0	0
Phase finale de l'UEFA Nations League	6 122	0
UEFA Champions League / Super Coupe de l'UEFA	15 920	15 877
UEFA Europa League	4 108	4 357
Autres compétitions	727	3 164
<b>Total</b>	<b>26 877</b>	<b>23 398</b>

### 4. Hospitalité

EURO de l'UEFA	0	2
Phase finale de l'UEFA Nations League	1 032	0
UEFA Champions League / Super Coupe de l'UEFA	20 805	12 909
UEFA Europa League	1 561	1 874
<b>Total</b>	<b>23 398</b>	<b>14 785</b>

	2018/19 € 000	2017/18 € 000
<b>5. Autres recettes</b>		
Amendes	9 858	8 349
Programme Forward de la FIFA	8 261	16 879
Cotisations et droits d'inscription aux compétitions	11	11
Autres recettes liées au football	344	585
Services de transmission	0	8 057
Autres recettes non liées au football	1 037	817
<b>Total</b>	<b>19 511</b>	<b>34 698</b>

Les recettes des amendes sont utilisées pour financer divers projets de responsabilité sociale, les instances disciplinaires de l'UEFA et les projets d'intégrité.

En 2017/18, les contributions de la FIFA dans le cadre de son programme Forward ont été reconnues pour les exercices financiers 2017 et 2018, suite à la signature de l'accord en décembre 2017.

À partir de 2018/19, les services de transmission sont inclus dans les droits médias.

Les recettes non liées au football incluent les indemnités et concessions, la vente des programmes de matches ainsi que la revente d'équipements.

#### 6. Distribution aux équipes participantes

European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux (associations)	551 555	212 226
UEFA Champions League (clubs)	1 968 914	1 405 602
UEFA Europa League (clubs)	559 214	428 183
Super Coupe de l'UEFA (clubs)	8 000	7 000
EURO féminin de l'UEFA (associations)	0	8 000
UEFA Women's Champions League (clubs)	1 310	650
Championnat d'Europe des moins de 21 ans de l'UEFA (associations)	4 000	0
Autres compétitions	63	58
<b>Total</b>	<b>3 093 056</b>	<b>2 061 719</b>

#### 7. Contributions versées aux associations

Contribution aux frais de la compétition (pour les associations organisatrices ou participantes des compétitions de l'UEFA)	31 657	31 453
Contribution aux frais de voyage des équipes	10 540	9 834
Programme des groupes d'étude	887	1 014
Contributions aux autres confédérations	1 806	0
Autres contributions	1 947	1 001
<b>Total</b>	<b>46 837</b>	<b>43 302</b>

	2018/19 € 000	2017/18 € 000
<b>8. Dépenses liées aux événements</b>		
Dépenses directes liées aux événements	42 771	40 324
Retransmission et médias	47 941	33 677
Marketing	97 968	75 199
Promotion	5 520	4 191
Publications	1 498	2 345
Hospitalité	14 527	9 697
Autres dépenses liées aux événements	29 521	15 001
<b>Total</b>	<b>239 746</b>	<b>180 434</b>

Les Dépenses directes liées aux événements incluent notamment les contributions versées aux organisateurs locaux, la location du stade et les infrastructures, la sécurité, la gestion du site, le matériel lié à l'événement ainsi que la production et la mise en place de la signalétique.

La rubrique Retransmission et médias comprend les frais liés à la production des contenus TV (y compris numériques) et au tournage des matches et des tirages au sort pour lesquels l'UEFA est responsable de la production du signal TV. Elle inclut aussi les dépenses relatives aux services graphiques et d'information, aux responsables et à la supervision des médias ainsi qu'aux services aux diffuseurs, pour les principales compétitions interclubs de l'UEFA et pour les autres compétitions télévisées de l'UEFA.

Les commissions de vente ainsi que les dépenses liées aux appels d'offres, aux programmes de recherche et de surveillance, au branding et à la protection des droits figurent sous Marketing.

La Promotion inclut les dépenses pour la création des mascottes, les cadeaux, la production de musiques et la promotion de l'événement (p. ex. zones des supporters et festivals).

L'Hospitalité se réfère à la restauration, à la décoration, à la signalétique ainsi qu'à tous les autres services mis à la disposition des entreprises invitées, des sponsors et des officiels lors des matches et ce, de manière plus significative sur les sites des finales des compétitions interclubs ainsi que des compétitions pour équipes nationales.

Enfin, les Autres dépenses liées aux événements comprennent la logistique des événements, les trophées, les médailles et les autres distinctions, les uniformes, les prestations en nature, les TVA étrangères non récupérables ainsi que les assurances liées à l'événement.

Une répartition par compétition n'est pas pertinente, car les Dépenses liées aux événements concernent non seulement les compétitions, mais également d'autres événements et conférences, et comprennent même les frais de gouvernance (par exemple publications, cadeaux et locaux de réunion).

## 9. Arbitres et commissaires de match

Arbitres	23 471	18 909
Contributions versées aux associations pour les coûts liés à l'arbitrage	5 078	5 063
Délégués et directeurs de site	8 808	7 595
Contrôles antidopage	2 095	1 898
Assurances pour les arbitres et les commissaires de match	176	244
<b>Total</b>	<b>39 628</b>	<b>33 709</b>

Ce total comprend toutes les dépenses liées aux arbitres et aux commissaires de match telles qu'honoraires, voyages, hébergement et indemnités journalières.

### Répartition par compétition:

EURO de l'UEFA	0	0
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux	5 356	153

	2018/19 € 000	2017/18 € 000
UEFA Champions League / Super Coupe de l'UEFA	11 072	10 908
UEFA Europa League	11 620	10 301
Autres compétitions	11 580	12 347
<b>Total</b>	<b>39 628</b>	<b>33 709</b>

#### 10. Technologie de la communication et de l'information

Solutions informatiques	42 323	42 201
Production Web	7 488	5 991
<b>Total</b>	<b>49 811</b>	<b>48 192</b>

La rubrique Solutions informatiques comprend le matériel informatique, le stockage de données, les réseaux, les centres d'assistance et les logiciels d'entreprise (p. ex. FAME, ERP), permettant à l'utilisateur de créer, de consulter, de stocker et de transmettre des informations.

Le total sous Production Web se réfère aux coûts directement liés aux sites Web de l'UEFA.

Le total dans le tableau ne comprend pas les investissements ICT capitalisés, ni les frais de personnel, de voyage et de fonctionnement.

#### 11. Salaires et avantages du personnel

Salaires et charges sociales	108 770	85 835
Personnel temporaire d'agences	2 381	2 718
<b>Sous-total: dépenses annuelles</b>	<b>111 151</b>	<b>88 553</b>
Frais de personnel différés	-17 928	-11 709
<b>Sous-total: porté en déduction des comptes annuels</b>	<b>93 223</b>	<b>76 844</b>
Autres frais de personnel	2 325	2 065
Rémunération du Comité exécutif	4 195	4 248
<b>Total</b>	<b>99 743</b>	<b>83 157</b>

Les principes comptables sont expliqués en détails à la lettre h) (Salaires et avantages du personnel).

Les salaires des employés et les bénéfices découlant directement de l'UEFA EURO 2020 sont différés au bilan pendant la phase préparatoire et seront comptabilisés sur l'exercice 2019/20, conformément aux principes comptables.

La rémunération des membres actifs du Comité exécutif de l'UEFA et les indemnités après mandat versées aux anciens membres de longue date incluent les impôts à la source en accord avec le droit suisse.

Le nombre total d'employés en équivalent temps plein est le suivant:

	30.06.2019	30.06.2018
UEFA	358,7	330,2
UEFA Events SA	375,3	228,2
UEFA Club Competitions SA	0,0	0,0
EURO 2016 SAS	0,0	0,0
Apprentis	3,0	4,0
<b>Total</b>	<b>737,0</b>	<b>562,4</b>
– dont contrats à durée indéterminée	508,7	493,2
– dont contrats à durée déterminée	228,3	69,2

	2018/19 € 000	2017/18 € 000
<b>12. Autres dépenses</b>		
Voyages, hébergement et indemnités journalières	32 581	26 907
Consultance, litiges et conseils juridiques	21 714	22 408
Traductions externes et interprètes	1 759	1 902
Frais de fonctionnement	2 129	1 899
Entretien des bâtiments et sécurité	4 896	4 721
<b>Sous-total: dépenses annuelles</b>	<b>63 079</b>	<b>57 837</b>
Autres dépenses différées	-2 339	-1 049
<b>Total</b>	<b>60 740</b>	<b>56 788</b>

La rubrique Voyages, hébergement et indemnités journalières comprend toutes les dépenses pour les billets d'avion, l'hébergement à l'hôtel et les indemnités journalières des officiels et du personnel de l'UEFA. En outre, les frais de voyage liés aux arbitres et aux commissaires de match figurent à la note 9.

Les mêmes principes comptables que ceux détaillés sous la note 11 ont été appliqués aux autres dépenses afin de présenter les coûts correspondants dans l'exercice concerné.

### 13. Versements de solidarité

Le programme de solidarité de l'UEFA en faveur du football européen est financé par les compétitions majeures de l'UEFA, aussi bien interclubs que pour équipes nationales.

HatTrick: programme d'investissement	0	0
HatTrick: versement de solidarité annuel	31 330	51 335
<b>Sous-total: associations membres</b>	<b>31 330</b>	<b>51 335</b>
UCL: solidarité à l'égard des clubs non participants	128 689	125 445
UCL: solidarité à l'égard des clubs éliminés	26 975	29 295
UEL: solidarité à l'égard des clubs éliminés	79 542	58 517
<b>Sous-total: clubs</b>	<b>235 206</b>	<b>213 257</b>
Fondation UEFA pour l'enfance	2 881	2 138
Chèque caritatif de Monaco	1 000	1 000
Réseau Fare	657	660
Associations en détresse (assistance pour catastrophe naturelle)	500	500
Supporters Direct	385	385
CAFE (Centre pour l'accès au football en Europe)	357	355
Associations membres de l'UEFA: campagnes diverses (réfugiés et autres)	345	340
Association danoise de projets interculturels (CCPA)	320	300
Football pour tous (portefeuille)	315	310
Terre des hommes	302	305
Football Supporters Europe eV	241	241

	2018/19 € 000	2017/18 € 000
Compensation des émissions de CO <sub>2</sub>	200	200
Coupe du monde des sans-abri	153	170
Fédération mondiale du cœur avec Healthy Stadia	153	150
Plateforme internationale pour le sport et le développement	150	170
WWF	150	150
Prix de l'Équipe de l'année	100	100
Programme Assist de l'UEFA	0	543
Autres dons	469	416
<b>Sous-total: dons</b>	<b>8 678</b>	<b>8 433</b>
<b>Total</b>	<b>275 214</b>	<b>273 025</b>

Les principes comptables sont expliqués en détails à la lettre j) (Versements de solidarité).

La Commission des finances approuve le budget global pour les dons. La Commission du fair-play et de la responsabilité sociale décide ensuite de l'organisation à laquelle est alloué chaque don et du montant qui est accordé.

Les dons d'un montant inférieur à EUR 100 000 sont pris en compte dans la rubrique Autres dons.

#### 14. Produits financiers

Intérêts et produits des investissements alternatifs	10 887	9 139
Différences de change réalisées	890	0
Différences de change non réalisées	718	251
<b>Total</b>	<b>12 495</b>	<b>9 390</b>

La sécurité et une large diversification de ses contreparties figurent en tête des priorités de l'UEFA, afin de préserver au mieux ses actifs. Les contreparties de l'UEFA figurent toutes parmi les mieux notées, la conséquence étant néanmoins qu'elles offrent des rendements moins intéressants.

Le suivi des risques de contrepartie se fait sur une base mensuelle, avec l'aide d'experts externes.

#### 15. Coûts financiers

Frais de gestion des actifs	1 459	1 454
Frais bancaires	143	110
Différences de change réalisées	0	13 744
Différences de change non réalisées	0	0
<b>Total</b>	<b>1 602</b>	<b>15 308</b>

Les Frais de gestion des actifs correspondent aux frais liés à l'émission, la garde et la gestion des titres et aux conseils financiers.

## Notes et explications sur le bilan consolidé

		30.06.2019 € 000	30.06.2018 € 000
<b>16. Trésorerie et équivalents</b>			
Sous-totaux par monnaie en équivalent euros:			
Euros	EUR	333 967	518 437
Francs suisses	CHF	7 543	8 842
Livres sterling	GBP	10 034	16 111
Dollars US	USD	57 426	34 234
<b>Total</b>		<b>408 970</b>	<b>577 624</b>

## 17. Autres actifs financiers

Marché monétaire		252 021	540 769
a) Titres négociables		727 704	667 701
Comptes de garantie bloqués		27	30
<b>Autres actifs financiers courants</b>		<b>979 752</b>	<b>1 208 500</b>
b) Prêts		29 287	13 959
c) Titres de placement à long terme		338 029	351 607
<b>Autres actifs financiers non courants</b>		<b>367 316</b>	<b>365 566</b>
<b>Total</b>		<b>1 347 068</b>	<b>1 574 066</b>

Conformément à la politique approuvée par le Comité exécutif de l'UEFA, des titres de placement négociables et des titres à long terme ont été acquis dans le but d'améliorer le résultat de la gestion d'actifs et, en même temps, de diversifier les actifs de l'UEFA.

La valeur comptable des autres actifs financiers est libellée dans les monnaies suivantes et exprimée ici en équivalent euros:

Euros	EUR	1 041 947	1 276 601
Francs suisses	CHF	71	89
Livres sterling	GBP	195 073	166 029
Dollars US	USD	109 977	131 347
<b>Total</b>		<b>1 347 068</b>	<b>1 574 066</b>

### a) Titres négociables

Obligations d'entreprise		326 993	296 566
Obligations à taux variable		325 181	295 296
«Medium-term notes» (bons à moyen terme négociables)		75 530	75 839
<b>Total</b>		<b>727 704</b>	<b>667 701</b>

Le portefeuille d'obligations comprend 104 entreprises bénéficiant d'une notation S&P moyenne de A et présente une durée moyenne de 3,4 ans. L'échéance de ces investissements concorde avec les obligations de l'UEFA découlant du programme HatTrick.

Valeur de marché de ces investissements à la date de clôture		735 600	669 686
– dont des obligations d'entreprise		333 855	299 344
– dont des obligations à taux variable		325 448	294 299
– dont des «medium-term notes» (bons à moyen terme négociables)		76 297	76 043

	30.06.2019 € 000	30.06.2018 € 000
<b>b) Prêts</b>		
Prêts relais aux associations	29 243	13 900
Prêts hypothécaires en faveur de membres du personnel de l'UEFA	44	59
<b>Total</b>	<b>29 287</b>	<b>13 959</b>
<p>Des prêt relais portant intérêt ont été accordés dans des cas exceptionnels, pour financer des infrastructures essentielles et profitables sur le long terme aux associations membres, ou pour anticiper des paiements du programme d'investissement HatTrick avec l'approbation de la Commission HatTrick, créant ainsi une situation avantageuse pour les associations membres et pour l'UEFA.</p> <p>Des prêts hypothécaires ont été accordés à des membres du personnel de l'UEFA conformément au règlement spécifique et avec les garanties usuelles (p. ex. cédule hypothécaire en faveur de l'UEFA). Le rendement de ces actifs est plus élevé que les conditions actuelles sur le marché monétaire.</p>		
<b>c) Titres de placement à long terme</b>		
«Credit linked notes» et «skew notes»	190 000	180 000
Produits structurés	148 029	171 607
<b>Total</b>	<b>338 029</b>	<b>351 607</b>
Valeur de marché des produits structurés à la date de clôture	336 616	349 481
<p>Les titres de placement à long terme ne peuvent pas être négociés sur une base quotidienne, car ils sont sur mesure et ne sont pas cotés en Bourse. La vente de tels investissements avant la date d'échéance pourrait se solder par une perte. Cependant, la protection du capital est garantie intégralement à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé par l'émetteur.</p>		
<b>18. Créances</b>		
Compétitions pour équipes nationales	77 330	49 322
Compétitions interclubs	47 146	13 624
<b>Créances: partenaires liés au football (montant brut)</b>	<b>124 476</b>	<b>62 946</b>
Créances douteuses	-29 858	-13 501
<b>Créances: partenaires liés au football (montant net)</b>	<b>94 618</b>	<b>49 445</b>
Associations: comptes courants en faveur de l'UEFA	1 130	526
TVA à recevoir	5 345	5 950
Autres	2 705	3 067
<b>Autres créances</b>	<b>9 180</b>	<b>9 543</b>
<b>Total</b>	<b>103 798</b>	<b>58 988</b>
La rubrique Créances: partenaires liés au football est divisée comme suit:		
Créances non échues	32 602	8 153
Créances échues mais non provisionnées	62 016	41 292
Créances provisionnées individuellement	29 858	13 501
<b>Total</b>	<b>124 476</b>	<b>62 946</b>



**30.06.2019**  
**€ 000**

**30.06.2018**  
**€ 000**

L'UEFA suit ses créances de très près et ne prévoit pas de pertes sur les montants pour lesquels aucune provision n'a été constituée.

L'analyse des Créances: partenaires liés au football échues mais non provisionnées, d'après leur échéance, est la suivante:

Jusqu'à 1 mois		28 983	13 462
De 1 à 3 mois		21 180	15 655
Plus de 3 mois		11 853	12 175
<b>Total</b>		<b>62 016</b>	<b>41 292</b>

La valeur comptable des créances est libellée dans les monnaies suivantes, en équivalent euros:

Euros	EUR	87 816	30 005
Francs suisses	CHF	4 317	2 934
Livres sterling	GBP	413	27
Dollars US	USD	31 930	29 980
<b>Total</b>		<b>124 476</b>	<b>62 946</b>

#### 19. Charges constatées d'avance et produits à encaisser

<b>Charges constatées d'avance</b>		<b>2 134</b>	<b>3 586</b>
Produits à encaisser: compétitions		9 044	2 132
Intérêts à recevoir sur la trésorerie et équivalents et sur les titres de placement à long terme		5 621	4 439
Autres produits à encaisser		90	79
<b>Produits à encaisser</b>		<b>14 755</b>	<b>6 650</b>
Acomptes aux fournisseurs		30 086	15 708
Stock des cadeaux		598	579
<b>Total</b>		<b>47 573</b>	<b>26 523</b>

#### 20. Coûts de compétition différés

Compétitions interclubs		6 465	12 480
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux		387 144	577 949
UEFA EURO 2020		100 853	32 432
Autres compétitions		2 956	2 402
<b>Total</b>		<b>497 418</b>	<b>625 263</b>
– dont part courante		496 944	592 521
– dont part non courante		474	32 742

Les frais d'organisation des compétitions qui seront jouées dans les saisons à venir sont comptabilisés conformément aux méthodes décrites à la lettre g) (Dépenses) des méthodes comptables, selon lesquelles les dépenses relatives aux phases finales sont différées puis comptabilisées au compte de résultats de l'exercice au cours duquel la grande majorité des matches du tournoi sont joués.

	30.06.2019 € 000	30.06.2018 € 000
<b>21. Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Terrains	12 950	12 950
Bâtiments	84 591	84 978
Matériel informatique	2 605	2 641
Équipement de bureau	865	1 208
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>101 011</b>	<b>101 777</b>
Immobilisations incorporelles	14 578	14 018
<b>Total</b>	<b>115 589</b>	<b>115 795</b>

€ 000	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Équipement de bureau	Immobilisations incorporelles	Total
Coût						
<b>Solde au 30.06.2017</b>	<b>12 950</b>	<b>116 273</b>	<b>9 842</b>	<b>4 667</b>	<b>22 360</b>	<b>166 092</b>
Acquisitions		2 978	1 733	184	7 532	12 427
Cessions / radiations						0
Reclassements		24	-71	47		0
<b>Solde au 30.06.2018</b>	<b>12 950</b>	<b>119 275</b>	<b>11 504</b>	<b>4 898</b>	<b>29 892</b>	<b>178 519</b>
Acquisitions		2 800	1 335	213	4 439	8 787
Cessions / radiations						0
Reclassements		106	-110	4		0
<b>Solde au 30.06.2019</b>	<b>12 950</b>	<b>122 181</b>	<b>12 729</b>	<b>5 115</b>	<b>34 331</b>	<b>187 306</b>
Amortissement cumulé						
<b>Solde au 30.06.2017</b>	<b>0</b>	<b>31 054</b>	<b>7 624</b>	<b>3 137</b>	<b>13 011</b>	<b>54 826</b>
Amortissement pour l'année		3 243	1 239	553	2 863	7 898
Cessions / radiations						0
Reclassements						0
<b>Solde au 30.06.2018</b>	<b>0</b>	<b>34 297</b>	<b>8 863</b>	<b>3 690</b>	<b>15 874</b>	<b>62 724</b>
Amortissement pour l'année		3 293	1 261	560	3 879	8 993
Cessions / radiations						0
Reclassements						0
<b>Solde au 30.06.2019</b>	<b>0</b>	<b>37 590</b>	<b>10 124</b>	<b>4 250</b>	<b>19 753</b>	<b>71 717</b>
Valeur comptable nette						
au 30.06.2018	12 950	84 978	2 641	1 208	14 018	115 795
au 30.06.2019	12 950	84 591	2 605	865	14 578	115 589

L'UEFA possède quatre bâtiments (la Maison du football européen, la Villa La Falaise, La Clairière et Bois-Bougy), tous situés à Nyon, en Suisse.

	30.06.2019 € 000	30.06.2018 € 000
<b>22. Dettes</b>		
Fournisseurs	36 212	41 231
Associations	461 554	578 174
Fondation UEFA pour l'enfance	4 948	3 780
Autres	86 512	71 377
<b>Total</b>	<b>589 226</b>	<b>694 562</b>
<p>Le poste Autres comprend les acomptes reçus de tiers qui ne sont pas encore contractuellement exigibles et ne répondent donc pas aux critères en matière de recettes. Ceux qui sont contractuellement dus figurent en revanche dans les produits constatés d'avance.</p> <p>Le montant le plus élevé parmi les dettes de l'UEFA se réfère aux futurs paiements en faveur des associations, des ligues et des clubs.</p>		
EURO pool	218 794	294 499
UEFA Champions League Pool en faveur des clubs éliminés et des clubs non participants	130 986	127 721
Comptes courants en faveur des associations membres	54 562	21 888
UEFA Champions League: décomptes finaux / surplus en faveur des clubs participants	14 389	89 400
UEFA Europa League: décomptes finaux / surplus en faveur des clubs participants	11 644	33 041
Autres	31 179	11 625
<b>Total</b>	<b>461 554</b>	<b>578 174</b>
<b>a) Répartition de l'EURO Pool</b>		
Solde d'ouverture	294 499	342 249
Solidarité additionnelle pour les compétitions interclubs	0	20 000
Augmentation des provisions	-14 100	0
UEFA Nations League: projet de soutien aux infrastructures des stades	-7 480	-8 500
Compétitions pour équipes nationales 2018–22: projet de soutien aux infrastructures et découvert relatif aux montants garantis aux associations membres	-17 500	-59 250
Compétitions pour équipes nationales 2018–22: distributions supplémentaires	-36 625	0
<b>Solde de clôture</b>	<b>218 794</b>	<b>294 499</b>
<b>b) Répartition de l'UEFA Champions League (UCL) Pool</b>		
Solde d'ouverture	127 721	126 676
Montants mis à disposition en:		
– 2018/19 pour les 15 ligues ayant des équipes en UCL	102 952	0
– 2017/18 pour les 17 ligues ayant des équipes en UCL	0	100 356
– 2018/19 pour les 40 ligues sans équipe en UCL	25 738	0
– 2017/18 pour les 38 ligues sans équipe en UCL	0	25 089
Paiements effectués aux ligues durant la période correspondante	-125 425	-124 400
<b>Total</b>	<b>130 986</b>	<b>127 721</b>

	30.06.2019 € 000	30.06.2018 € 000
<b>23. Charges à payer et produits constatés d'avance</b>		
<b>Charges à payer</b> Ce poste reflète les charges qui relèvent de l'exercice sous revue qui ne seront payées que lors de l'exercice suivant.		
<b>Produits constatés d'avance</b> Ce poste contient les recettes encaissées ou à recevoir qui seront reconnues dans les années financières à venir.		
Avantages du personnel (provisions pour bonus, heures supplémentaires et vacances)	17 894	12 071
Autres charges à payer	44 360	18 466
<b>Total charges à payer</b>	<b>62 254</b>	<b>30 537</b>
Compétitions interclubs	314 316	785 102
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux	142 062	320 835
UEFA EURO 2020	621 406	220 318
Programme Forward de la FIFA	5 258	8 260
Autres compétitions	1 998	175
<b>Total produits constatés d'avance</b>	<b>1 085 040</b>	<b>1 334 690</b>
<b>Total</b>	<b>1 147 294</b>	<b>1 365 227</b>
– dont part courante	1 015 535	909 863
– dont part non courante (produits constatés d'avance)	131 759	455 364
Les versements anticipés et les factures émises avant la date de clôture liés à des compétitions qui seront jouées durant l'exercice/les exercices à venir ont été comptabilisés sous Produits constatés d'avance conformément à la lettre f) (Comptabilisation des recettes) des méthodes comptables. Selon celles-ci, les recettes relatives aux compétitions sont différées et comptabilisées au compte de résultats de l'exercice/des exercices au cours duquel/desquels les matches sont joués.		
<b>Produits constatés d'avance par nature</b>		
Droits médias	883 980	1 270 599
Droits commerciaux	173 518	55 678
Billetterie et hospitalité	22 059	153
Autres recettes	5 483	8 260
<b>Total</b>	<b>1 085 040</b>	<b>1 334 690</b>

## 24. Provisions

€ 000	Provisions pour risque	Programme d'invest. HatTrick	Versement de solidarité annuel HatTrick	Autres provisions	Total
<b>Solde au 30.06.2017</b>	<b>41 000</b>	<b>133 784</b>	<b>214 500</b>	<b>7 995</b>	<b>397 279</b>
Provision additionnelle	5 298				5 298
Montant non utilisé et reporté			-1 685		-1 685
Paiements effectués durant l'exercice	-1 298	-31 841	-69 815	-1 000	-103 954
<b>Solde au 30.06.2018</b>	<b>45 000</b>	<b>101 943</b>	<b>143 000</b>	<b>6 995</b>	<b>296 938</b>
Provision additionnelle	15 058			683	15 741
Montant non utilisé et reporté			-1 760		-1 760
Paiements effectués durant l'exercice	-2 058	-28 003	-69 740	-2 000	-101 801
<b>Solde au 30.06.2019</b>	<b>58 000</b>	<b>73 940</b>	<b>71 500</b>	<b>5 678</b>	<b>209 118</b>

Les Autres provisions comprennent les engagements pris en faveur de la Fondation UEFA pour l'enfance ainsi que les autres versements de solidarité pour les associations membres et les associations en détresse. Toutes les provisions sont évaluées à la date de clôture conformément aux méthodes comptables prévues à la lettre r) (Provisions).

	30.06.2019 € 000	30.06.2018 € 000
<b>Répartition du total des provisions</b>		
Provisions pour risque	58 000	45 000
Programme d'investissement HatTrick	73 940	101 943
Versement de solidarité annuel HatTrick	71 500	71 500
Autres provisions	3 678	1 995
<b>Provisions courantes</b>	<b>207 118</b>	<b>220 438</b>
Provisions pour risque	0	0
Programme d'investissement HatTrick	0	0
Versement de solidarité annuel HatTrick	0	71 500
Autres provisions	2 000	5 000
<b>Provisions non courantes</b>	<b>2 000</b>	<b>76 500</b>
<b>Total</b>	<b>209 118</b>	<b>296 938</b>

## Autres notes aux états financiers consolidés

	2018/19 € 000	2017/18 € 000
<b>Activités de couverture</b>		
Valeur non réalisée des instruments financiers détenus à des fins de couverture à la date de clôture	-35 725	-31 373
<b>Actifs mis en gage pour engagements propres</b>		
Montant présenté au titre de soldes de liquidités de l'UEFA pour couvrir les garanties bancaires en faveur de tiers	6 533	453
<b>Engagements de leasing</b>		
Montant total des engagements de leasing non portés au bilan	375	138
Les engagements de leasing se réfèrent à des véhicules acquis au moyen de leasings opérationnels. Les contrats de leasing ont généralement une durée initiale comprise entre trois et cinq ans.		
<b>Honoraires de l'organe de révision</b>		
Services liés à l'audit	167	160
Services non liés à l'audit (contrôle d'huissier lors des tirages au sort et conseil fiscal)	151	74
<b>Passifs éventuels</b>		
Le groupe a constitué des provisions pour risques ainsi que pour le programme HatTrick. Aucun autre passif éventuel significatif n'existait ni au 30 juin 2019 ni au 30 juin 2018.		
<b>Événements postérieurs à la clôture</b>		
Au 4 décembre 2019, date d'approbation des états financiers consolidés par le Comité exécutif de l'UEFA, le groupe n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur qui nécessiterait le retraitement des actifs et des passifs ou des informations complémentaires.		
Les états financiers consolidés pour 2018/19 seront soumis pour approbation au Congrès de l'UEFA le 3 mars 2020.		



Au Congrès de

Lausanne, le 4 décembre 2019

**Union des Associations Européennes de Football (UEFA), Nyon**

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau de flux de trésorerie, le mouvement des réserves consolidé et l'annexe, pages 2 à 28, pour l'exercice arrêté au 30 juin 2019.



### Responsabilité du Comité exécutif

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe au Comité exécutif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité exécutif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 30 juin 2019 sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.



### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b CC en liaison avec l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Comité exécutif.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Fredi Widmann  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Bojan Radovanovic  
Expert-réviseur agréé

# COMPTE DE RÉSULTATS DE L'UEFA

	2018/19 € 000	2017/18 € 000
Droits médias	3 309 393	2 263 113
Droits commerciaux	477 743	453 840
<b>Recettes des droits</b>	<b>3 787 136</b>	<b>2 716 953</b>
Billetterie	1 482	23 398
Hospitalité	5 768	14 785
Autres recettes	19 023	33 930
<b>Total recettes</b>	<b>3 813 409</b>	<b>2 789 066</b>
Distribution aux équipes participantes	-3 093 056	-2 061 719
Contributions versées aux associations	-33 545	-30 565
Dépenses liées aux événements	-94 324	-75 853
Arbitres et commissaires de match	-39 455	-33 467
Technologie de la communication et de l'information	-32 635	-41 447
Salaires et avantages du personnel	-69 464	-61 149
Amortissements	-7 249	-6 076
Autres dépenses	-40 466	-39 655
Transactions internes	-185 680	-165 499
<b>Total dépenses</b>	<b>-3 595 874</b>	<b>-2 515 430</b>
<b>Résultat d'exploitation avant versements de solidarité</b>	<b>217 535</b>	<b>273 636</b>
Versements de solidarité	-275 100	-272 644
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-57 565</b>	<b>992</b>
Produits financiers	12 743	9 548
Coûts financiers	-1 566	-15 402
Impôts	0	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-46 388</b>	<b>-4 862</b>

Le compte de résultats individuel de l'UEFA présente la situation financière 2018/19 uniquement pour l'UEFA en qualité d'association, avec les chiffres comparatifs à la date de clôture précédente. Par conséquent, les transactions des filiales n'y ont pas été prises en compte. Les refacturations entre l'UEFA et ses filiales sont présentées sous le poste Transactions internes.

# BILAN DE L'UEFA

		30.06.2019 € 000	30.06.2018 € 000
<b>Actifs</b>	Notes		
Trésorerie et équivalents		404 575	575 164
Autres actifs financiers	1	979 749	1 208 497
Créances: tiers	2	76 099	54 349
Créances: groupe		27 016	13 966
Charges constatées d'avance et produits à encaisser		41 862	24 943
Coûts de compétition différés	3	427 459	568 543
<b>Actifs courants</b>		<b>1 956 760</b>	<b>2 445 462</b>
Coûts de compétition différés	3	276	21 186
Immobilisations corporelles		99 890	100 222
Immobilisations incorporelles		12 516	11 307
Participations: groupe		2 737	2 898
Autres actifs financiers	1	367 318	365 569
<b>Actifs non courants</b>		<b>482 737</b>	<b>501 182</b>
<b>Total actifs</b>		<b>2 439 497</b>	<b>2 946 644</b>
<b>Passifs et réserves</b>			
Dettes: tiers	4	565 727	670 126
Dettes: groupe		31	296
Charges à payer et produits constatés d'avance	5	958 762	903 162
Provisions		207 118	220 438
<b>Passifs courants</b>		<b>1 731 638</b>	<b>1 794 022</b>
Produits constatés d'avance	5	131 759	455 634
Provisions		2 000	76 500
<b>Passifs non courants</b>		<b>133 759</b>	<b>532 134</b>
<b>Passifs</b>		<b>1 865 397</b>	<b>2 326 156</b>
Réserves non affectées		500 000	500 000
Résultat reporté		120 488	125 350
Résultat net de l'exercice		-46 388	-4 862
<b>Réserves</b>		<b>574 100</b>	<b>620 488</b>
<b>Total passifs et réserves</b>		<b>2 439 497</b>	<b>2 946 644</b>

Le bilan individuel de l'UEFA présente la situation financière au 30 juin 2019 uniquement pour l'UEFA en qualité d'association, avec les chiffres comparatifs à la date de clôture précédente. En d'autres termes, les bilans des filiales n'y ont pas été pris en compte et ont été remplacés par les participations à leur valeur historique. Par conséquent, les créances à recevoir ou les dettes à payer au groupe figurent sous les postes Créances: groupe et Dettes: groupe.

## TABLEAU RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'UEFA

	2018/19 € 000	2017/18 € 000
Solde d'ouverture: trésorerie et équivalents	575 164	767 966
Différence nette de cours de change	2 006	-12 594
Solde de clôture: trésorerie et équivalents	404 575	575 164
<b>Variation du poste Trésorerie et équivalents nets</b>	<b>-172 595</b>	<b>-180 208</b>
Résultat d'exploitation avant versements de solidarité	217 535	273 636
Versements de solidarité	-275 100	-272 644
Résultats financiers	3 660	1 945
Amortissements	7 249	6 076
Mouvements nets des provisions	-87 820	-100 341
<b>Sous-total</b>	<b>-134 476</b>	<b>-91 328</b>
Variation nette du fonds de roulement	-261 482	219 963
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-395 958</b>	<b>128 635</b>
Variation des autres actifs financiers courants	233 078	-295 693
Variation des prêts	-15 328	18 455
Variation des titres de placement à long terme	13 578	-22 638
Dépenses d'investissement	-7 965	-8 967
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>223 363</b>	<b>-308 843</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation du poste Trésorerie et équivalents nets</b>	<b>-172 595</b>	<b>-180 208</b>

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'UEFA

## Méthodes comptables

L'Union des Associations Européennes de Football (UEFA) est une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, revêtant la forme juridique d'une association de droit suisse et ayant son siège à Nyon, en Suisse.

Ces états financiers ont été établis conformément au *Code des obligations* suisse (art. 957 à 963b CO).

Les méthodes comptables adoptées pour la préparation des états financiers statutaires sont cohérentes avec celles utilisées pour la préparation des états financiers consolidés de l'UEFA. Les méthodes comptables non spécifiées dans le *Code des obligations* suisse sont relatives aux méthodes de comptabilisation des recettes utilisées pour:

- les compétitions annuelles: recettes comptabilisées durant la période au cours de laquelle la compétition a lieu
- les phases finales disputées tous les deux ou quatre ans: recettes entièrement comptabilisées durant la

période au cours de laquelle la compétition a commencé

- les European Qualifiers: recettes comptabilisées sur la base du pourcentage d'achèvement, déterminé en fonction du nombre de matches joués.

Les états financiers individuels de l'UEFA sont présentés en euros mais ont également été audités en francs suisses. Ces états financiers en francs suisses et le rapport de l'organe de révision statutaire sont mis à la disposition des associations membres de l'UEFA sur demande.

Certains chiffres de l'année précédente ont été reclassés dans un but de comparaison et de plus grande transparence.

## Notes et explications sur le compte de résultats de l'UEFA

Aucune note ni aucune explication supplémentaires n'ont besoin d'être présentées dans le compte de résultats de l'UEFA conformément aux exigences du *Code des obligations* suisse.

## Notes et explications sur le bilan de l'UEFA

	30.06.2019 € 000	30.06.2018 € 000
<b>1. Autres actifs financiers</b>		
Marché monétaire	252 021	540 769
Titres négociables	727 704	667 701
Comptes de garantie bloqués	24	27
<b>Autres actifs</b>	<b>979 749</b>	<b>1 208 497</b>
Prêts	29 289	13 962
Titres de placement à long terme	338 029	351 607
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>367 318</b>	<b>365 569</b>
<b>Total</b>	<b>1 347 067</b>	<b>1 574 066</b>

	30.06.2019 € 000	30.06.2018 € 000
<b>2. Créances</b>		
<b>Créances: partenaires liés au football (montant brut)</b>	<b>100 969</b>	<b>62 813</b>
Créances douteuses	-29 859	-13 501
<b>Créances: partenaires liés au football (montant net)</b>	<b>71 110</b>	<b>49 312</b>
Associations: comptes courants en faveur de l'UEFA	1 130	526
TVA à recevoir	1 188	1 161
Autres	2 671	3 350
<b>Autres créances</b>	<b>4 989</b>	<b>5 037</b>
<b>Total</b>	<b>76 099</b>	<b>54 349</b>
<b>3. Coûts de compétition différés</b>		
Compétitions interclubs	1 942	1 186
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux	387 004	572 712
UEFA EURO 2020	37 684	15 184
Autres compétitions	1 105	647
<b>Total</b>	<b>427 735</b>	<b>589 729</b>
– dont part courante	427 459	568 543
– dont part non courante	276	21 186
<b>4. Dettes</b>		
Fournisseurs	16 728	17 461
Associations	461 553	578 174
Fondation UEFA pour l'enfance	4 948	3 780
Autres	82 498	70 711
<b>Total</b>	<b>565 727</b>	<b>670 126</b>
<b>5. Charges à payer et produits constatés d'avance</b>		
Avantages du personnel (provisions pour bonus, heures supplémentaires et vacances)	11 243	9 060
Autres charges à payer	16 217	15 050
<b>Total charges à payer</b>	<b>27 460</b>	<b>24 110</b>
Compétitions interclubs	314 316	785 102
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux	142 061	320 832
UEFA EURO 2020	599 432	220 317
Autres compétitions	1 994	175
Programme Forward de la FIFA	5 258	8 260
<b>Total produits constatés d'avance</b>	<b>1 063 061</b>	<b>1 334 686</b>
<b>Total</b>	<b>1 090 521</b>	<b>1 358 796</b>
– dont part courante	958 762	903 162
– dont part non courante (produits constatés d'avance)	131 759	455 634

## Autres notes aux états financiers de l'UEFA

			2018/19 € 000	2017/18 € 000
	30.06.2019	30.06.2018		
<b>Participations</b>				
UEFA Events SA, Nyon	100%	100%		
UEFA Club Competitions SA, Nyon	99,9%	99,9%		
Euro 2008 SA, Nyon (liquidée)	0%	100%		
EURO 2016 SAS, Paris (en liquidation)	95%	95%		
<b>Nombre d'employés</b>				
En équivalent temps plein sur une base moyenne annuelle (hors apprentis)	358,7	330,2		
<b>Activités de couverture</b>				
Valeur non réalisée des instruments financiers détenus à des fins de couverture à la date de clôture			-35 725	-31 373
<b>Actifs mis en gage pour engagements propres</b>				
Montant présenté au titre de soldes de liquidités de l'UEFA pour couvrir les garanties bancaires en faveur de tierces parties			6 533	453
<b>Responsabilité solidaire</b>				
L'UEFA est membre du groupe TVA UEFA en matière de taxe sur la valeur ajoutée en Suisse et est de ce fait conjointement et solidairement responsable vis-à-vis de l'administration fédérale des contributions pour les dettes TVA des membres de ce groupe.				
<b>Leasing</b>				
Montant total des engagements de leasing non portés au bilan			375	138
<b>Honoraires de l'organe de révision</b>				
Services liés à l'audit			159	152
Services non liés à l'audit (contrôle d'huissier lors des tirages au sort et conseil fiscal)			29	74

Au Congrès de

Lausanne, le 4 décembre 2019

**l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), Nyon**

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe, pages 32 à 37, pour l'exercice arrêté au 30 juin 2019.



### Responsabilité du Comité exécutif

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité exécutif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité exécutif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30 juin 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b CC en liaison avec l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité exécutif.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Fredi Widmann  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Bojan Radovanovic  
Expert-réviseur agréé

Le rapport financier est publié en français, anglais et allemand. En cas de divergences, la version anglaise fait foi selon l'article 4.3 des *Statuts de l'UEFA*.





UEFA  
Route de Genève 46  
CH-1260 Nyon 2  
Suisse